

**Note d'information à l'attention des CE (principe voté en CA en 2024)**

La note porte sur : les Cotisations, le site internet, les inscriptions en ligne, les formations

**NB : En cas de difficulté pour toutes les opérations en ligne le faire savoir. Merci**

Adresse du trésorier : **Michel SALLES 156 Chemin de la Tour de Billot 30140 Bagard**

**Mail : [michel-salles2@orange.fr](mailto:michel-salles2@orange.fr) Téléphone 06 08 95 03 25**

**1. LES COTISATIONS :**

**La date limite d'adhésion à la CCE-LR est fixée au 31 mars de l'année N ; l'espace membre, ouvert aux nouveaux CE année N et aux CE n'ayant pas renouvelé l'adhésion année N, sera fermé à cette date.**

Cotisation année N	€	Mode de paiement
CE Adhérent CCE-LR (N-1) (actif) *	90	<a href="https://www.cce-lr.com/">https://www.cce-lr.com/</a> > espace membre > (code et mot de passe) > cotisation > régler ( <i>montant non modifiable</i> )
CE déjà adhérent à une compagnie venu d'un autre département	90	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 90 euro à l'ordre de la CCE-LR <sup>1</sup> ( <i>la ristourne de la CNCE de 20 € n'est valable qu'une seule fois dans la « carrière » du CE</i> )
CE Adhérent CCE-LR (non actif) Dit : « membre associé »	20	Uniquement par chèque à envoyer au trésorier
Nouveau CE liste départementale de l'année N	70	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 70 euro à l'ordre de la CCE-LR ; <b>NB : cette cotisation ne s'applique pas au CE ayant « suspendu » momentanément leur adhésion pour des raisons personnelles.</b>
CE en activité mais n'ayant jamais adhéré à la CCE-LR	70	Bulletin d'inscription à compléter et à renvoyer au trésorier avec un chèque de 70 euro à l'ordre de la CCE-LR

\*Les CE cotisants depuis au moins une année, avec des coordonnées inchangées, sont dispensés d'envoyer le bulletin d'adhésion ; si modification il y a vous voudrez bien en informer votre délégué et Vincent RABOT.

**NB : La cotisation vous permet de bénéficier d'un accès au site de la CCE-LR et à celui de la CNCE (espace membre) avec :**

- Pour la CCE-LR : accès aux modules de formations, partage d'expériences et du carnet d'adresse ; covoiturage ; assistance informatique et autres ; ...
- Pour la CNCE : documents à prix réduits ; assurance protection juridique pendant la mission ; webinaires ; ...

**2. LE SITE INTERNET :**

Sa mise à jour par Vincent RABOT est permanente et tous les paiements en ligne sont sécurisés.

**Les adhérents qui rencontrent des « bugs » pour les paiements en ligne sont invités à se rapprocher de leur banque ; certes ils sont peu nombreux mais il n'y a plus de raisons à régler par chèques ou espèces les formations.**

### 3. LES INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS EN LIGNE ET AUX ASSEMBLEES GENERALES

---

L'inscription est accessible depuis l'espace public du site de la CCE-LR à la rubrique : « **la formation des CE ou « les prochaines formations** » en page d'accueil.

**Néanmoins pour les adhérents à la CCE-LR, il est conseillé de « cliquer » sur « connexion avant de commencer l'inscription ; cette démarche évite les doublons et vous informe sur votre inscription.**

**METHODE : il faut compléter toutes les rubriques même s'il n'y a pas de prestations payantes.**

- Coordonnées complètes, code postal et N° de téléphone
- Choix de la prestation (**le plus souvent avec ou sans déjeuner doit être précisée**) ensuite « cliquer » sur la fenêtre « non inscrit » de la ligne choisie pour faire apparaître INSCRIT suivant votre choix (un seul SVP)
- Cliquer sur valider et la fenêtre suivante s'ouvre :

#### **Inscription :**

- **Vous inscription au stage a été validée, le tarif est de « somme cliquée » en € TTC. Vous avez sélectionné le paiement par carte bancaire, cliquez sur le bouton :**

Payer en ligne

- **Ensuite**, s'ouvre la « fenêtre » du Crédit agricole pour **payer**

#### **LES FORMATIONS et la RESTAURATION**

---

Toute réservation de déjeuner est due et peut être annulée dans **les 6 jours** qui précèdent la date de la formation (**sauf pour le domaine de Bayssan 10 jours**)

**En cas d'annulation « motivée » prévenir impérativement le trésorier (SMS de préférence). Au-delà de ces dates, aucun remboursement ne sera possible ; désolé de cette contrainte, mais les restaurateurs n'acceptent plus qu'un déjeuner commandé ne soit pas « payé »**

### 4. LES FORMATIONS DEPARTEMENTALES :

---

**L'organisation de ces formations dépend des délégués ; ces formations sont complémentaires à celles de la DREAL ; elles entrent dans le budget de la CCE-LR et dans le suivi individuel (formation) du CE.**

#### **Pour le délégué :**

- Il établit le programme et gère la commande de la restauration ; il communique, dans un délai raisonnable, les informations pour la mise en ligne :
  - L'adresse de la salle retenue,
  - Le montant de la prestation ;
  - Il quantifie les invités et communique l'ensemble au trésorier **pour une mise en ligne au plus tard 2 semaines** avant la date de la formation ;
  - Il retourne au trésorier la feuille émargée, les éventuelles factures à rembourser
  - \*Les paiements qui n'ont pas été enregistrés par le trésorier soit parce que :
    - Le CE n'était pas inscrit
    - Le CE n'avait pas validé son paiement en ligne

- **Pour le trésorier :**

- Il met la prestation en ligne, suit les inscriptions avec communication régulière des inscrits au délégué et fermeture des inscriptions **6 jours avant la date de la formation, sauf pour Bayssan : 10 jours**
- \*Il gère les paiements par chèque éventuellement ;
- Il rédige et envoie au délégué la feuille d'émarginement (**à utiliser le jour de la formation**) ; à charge au délégué de la renvoyer avec les pièces comptables ;
- Ensuite, la feuille d'émarginement est transmise à la DREAL pour le suivi individuel des formations de chaque CE.

**NB : ceci pour dire que pour une bonne organisation des formations, il faut « boucler » la logistique aux dates prévues (covoiturage, commande des déjeuners, ...)**

*\*Ceci ne devrait se produire qu'à titre exceptionnel.*

### **Principe appliqué à toutes les formations**

---

Le covoiturage éventuel se règle avec le chauffeur du véhicule.

**Aucun remboursement** n'est fait par la CCE-LR pour se rendre à une formation ; seuls les déplacements des **intervenants** (extérieurs ou CCE-LR) sont éventuellement remboursés.

- ***Lors des formations, les frais de restauration sont offerts aux invités extérieurs et au(x) CE(s) organisateurs de la manifestation.***

### **5. Principes appliqués aux frais générés par l'activité de la CCE-LR :**

---

Sont pris en charge :

- Les frais de déplacement d'un représentant de la CCE aux réunions départementales (en général le Président ou un membre du bureau)
- Les frais de déplacements pour se rendre aux réunions de bureau et de CA (privilégier le covoiturage)
- Les frais de déplacements pour se rendre aux réunions concernant le fonctionnement de la compagnie (mise en place des formations, commissions d'aptitude départementales, relation TA, CLF, ...)

**NB : pour toutes autres manifestations, un devis et l'accord du Président est obligatoire**

**Aucun frais ne sera remboursé au-delà du mois de l'engagement de la dépense (soit 2 mois maxi)**

NB : le jour de la formation <b>aucune « manipulation » d'argent ne devrait se faire</b> ; cela faciliterait la tâche des organisateurs ..., qui ne sont, il faut le rappeler, que des <b>BENEVOLES</b> de bonne volonté.
---

Merci de votre compréhension,  
Le bureau



COMPAGNIE DES COMMISSAIRES-ENQUETEURS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

**BULLETIN ADHESION année N**

**Pour les adhérents N-1 privilégier le paiement en ligne, sinon :**

Le bulletin d'adhésion et le chèque correspondant libellé à l'ordre de la CCE-LR, sont à adresser au trésorier de la compagnie : **Michel SALLES, 156 chemin de la Tour de Billot 30140 BAGARD**

Téléphone : 06 08 95 03 25 – courriel : [michel-salles2@orange.fr](mailto:michel-salles2@orange.fr)

**Montant de la cotisation**

- **Renouvellement : 90,00 €**
- **Nouveaux CE année N : 70,00 €**
- **Membre associé : 20,00 €**

<b>Partie à renseigner</b>	
Vous pouvez télécharger ce document, le renseigner et l'imprimer avant de l'adresser au trésorier	
NOM	
PRENOM	
ADRESSE*	
CODE POSTAL	
COMMUNE	
NUMERO TELEPHONE FIXE*	
NUMERO TELEPHONE MOBILE	
COURRIEL	
DATE DE NAISSANCE*	
PROFESSION*	
ANNEE D'INSCRIPTION LISTE D'APTITUDE	
NUMERO CHEQUE :	BANQUE :
En adhérant à la CCE-LR je m'engage à respecter intégralement la charte de déontologie des membres de la compagnie nationale des commissaires enquêteurs approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 03/05/2024 de la CNCE.	
Nom, Prénom, courriel, année d'inscription, département, commune sont nécessaires pour l'accès au site ou permettre la diffusion de l'information des formations, le <b>téléphone mobile</b> est nécessaire pour permettre le règlement des formations sur le site.	
J'autorise / je n'autorise pas ( <b>raier la mention inutile</b> ) la CCE-LR à publier dans la partie annuelle du site <a href="https://www.cce-lr.com">https://www.cce-lr.com</a> , accessible aux seuls adhérents, les informations ci-dessus me concernant et marquées d'une *, ainsi que ma photo d'identité, si je la télécharge.	
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, et en particulier à son article 34, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations gérées par la CCE-LR et la CNCE sur leur base de données.	
DATE	SIGNATURE

**Le mot de passe octroyé pour la première connexion devra être impérativement remplacé par un mot de passe de 12 caractères comprenant au moins un chiffre, une majuscule, une minuscule, un caractère spécial**

Mis à jour le 17/12/2024